

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EXIGÉES DE LEURS CAUTIONS

- Une pièce justificative d'identité
- Dernière quittance de loyer.
ou dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale.
- Facture d'eau, de gaz ou d'électricité de moins de trois mois.

- Documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants :
 - Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et le cas échéant la durée de la période d'essai.
 - L'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois pour une entreprise commerciale.
 - L'extrait d'un original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan.
 - La copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur indépendant.
 - La copie de la carte professionnelle pour une profession libérale.
 - Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels.

- Documents attestant des ressources parmi les documents suivants :
 - Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
 - Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière.
 - Trois derniers bulletins de salaires.
 - Les deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées.
 - Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur.
 - Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers.